



CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE pôle métropolitain

→ Rapport d'activités 2023



PLAN CLIMAT DANS LES TERRITOIRES
Air Energie

Energie : une consultation publique
Les habitants de la communauté de communes Cingal-Suisse normande ont participé le 18 mai, aux observations et des propositions de la consultation publique.

de Falaïse - Cingal-Suisse normande
ce camping veut s'agrandir
ment du nouveau plan Leader, Hervé Morin, le président de la commune qui souhaite s'agrandir pour augmenter son accueil.

Caen, Laize-Clinchamps prépare un Village comme paysage
La municipalité de Laize-Clinchamps (Calvados) prévoit l'organisation d'un festival du village comme paysage, après un an de travail de concertation et d'un projet culturel. Hespère plusieurs services à cause du contexte sanitaire pour un sera partagé le samedi 27 et dimanche 28 mai 2023.

Caen, Laize-Clinchamps prépare un Village comme paysage
Le festival du village comme paysage, après un an de travail de concertation et d'un projet culturel. Hespère plusieurs services à cause du contexte sanitaire pour un sera partagé le samedi 27 et dimanche 28 mai 2023.

Caen, Laize-Clinchamps prépare un Village comme paysage
Le festival du village comme paysage, après un an de travail de concertation et d'un projet culturel. Hespère plusieurs services à cause du contexte sanitaire pour un sera partagé le samedi 27 et dimanche 28 mai 2023.

Caen, Laize-Clinchamps prépare un Village comme paysage
Le festival du village comme paysage, après un an de travail de concertation et d'un projet culturel. Hespère plusieurs services à cause du contexte sanitaire pour un sera partagé le samedi 27 et dimanche 28 mai 2023.

Caen, Laize-Clinchamps prépare un Village comme paysage
Le festival du village comme paysage, après un an de travail de concertation et d'un projet culturel. Hespère plusieurs services à cause du contexte sanitaire pour un sera partagé le samedi 27 et dimanche 28 mai 2023.

Liste des membres au 31 décembre 2023

Communauté Urbaine Caen la mer

Communauté de Communes Cingal - Suisse Normande

Communauté de Communes Cœur de Nacre

Communauté de Communes du Pays de Falaise

Communauté de Communes Valès dunes

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon

Sommaire

▶ 1. Caen Normandie Métropole : caractéristiques et fonctionnement du Pôle métropolitain.....	4
1.1. Territoire et domaines d'actions	4
1.2. Moyens humains et financiers	5
1.3. La continuité de service face à l'attaque informatique	7
▶ 2. Les moments forts de l'année 2023	8
▶ 3. Application du SCoT Caen-Métropole	10
3.1 Suivi annuel du SCoT Caen-Métropole	10
3.2 Urbanisme règlementaire.....	11
3.3 Urbanisme commercial.....	11
3.4 Suivi de la compatibilité du SCoT avec les documents de rangs supérieurs.....	11
3.5 Animation	11
3.6 Perspectives 2024	12
▶ 4. Développement territorial	13
4.1 Programmes LEADER 2014-2022.....	13
4.2 Projet Alimentaire Territorial.....	17
4.3 Plan Climat Air Energie Territorial.....	22
Annexes : instances du Pôle métropolitain	28



► 1. Caen Normandie Métropole : caractéristiques et fonctionnement du Pôle métropolitain

1.1. Territoire et domaines d’actions

Un bassin de vie de 400 000 habitants

Caen Normandie Métropole regroupe :

- la Communauté urbaine Caen la mer
- la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande
- la Communauté de communes Cœur de Nacre
- la Communauté de communes Pays de Falaise
- la Communauté de communes Val ès dunes
- la Communauté de communes Vallées de l’Orne et de l’Odon

Un lieu de dialogue et de coordination

Le Pôle Métropolitain est un outil de coordination et de coopération :

- il assure des fonctions de **représentation**, de **discussion** et de **contractualisation** auprès des acteurs publics (programme LEADER, Projet Alimentaire Territorial (PAT), ...) ;
- il exerce une compétence d’élaboration, d’approbation, de suivi et de modification du Schéma de Cohérence Territorial (**SCoT**) et d’élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (**PCAET**).



Pôle métropolitain au 31 décembre 2023



Sources : Aucame 2020
Réalisation : Aucame 2020



1.2. Moyens humains et financiers

► Organigramme

L'effectif se compose de 11 agents en 2023 (pour 10 ETP) :

Directeur : Patrice DUNY

Directeur adjoint : Anthony HUBERT

Assistante de direction : Véronique CARETTE

Chargée des finances et des ressources humaines : Véronique VRARD

Chargée de mission ENVIRONNEMENT-ENERGIE : Jaël MOKIENKO

Chargée de mission URBANISME : Aymie SAINTE-ROSE

Animatrice LEADER : Charline URVOY

Gestionnaires LEADER : Sandra GENNESSEUX

Chargée de mission POLITIQUES ALIMENTAIRES : Emilie PATRY-LEBLANC (jusqu'en novembre 2023)

Assistante POLITIQUES ALIMENTAIRES : Cécile MILCENT

De plus, Caen Normandie Métropole porte le Manageur du Réseau Ouest Normand : Nadège EVE



Le Pôle métropolitain a accueilli une stagiaire en 2023 : Emma BECAM (PCAET)

► Finances

Pour l'exercice 2023, les cotisations sont les suivantes :

- 5 cts / habitant pour l'adhésion de base (6 EPCI) ;
- 1 € / habitant pour la part SCoT Caen-Métropole (5 EPCI ayant délégué leur compétence) ;
- 95 cts / habitant pour la part actions (6 EPCI).

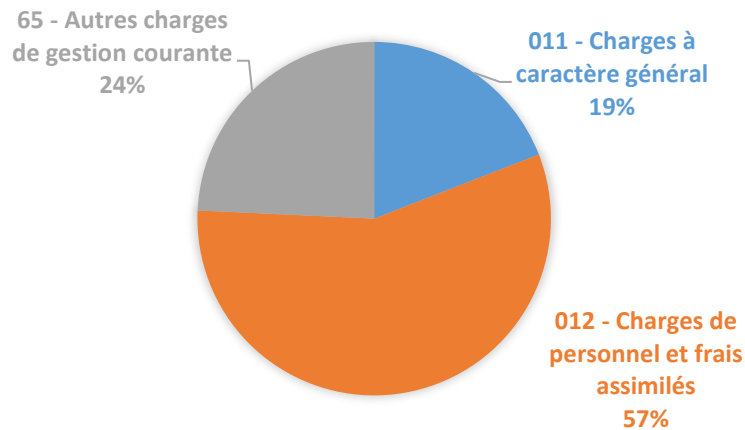
► Budget

Le budget réalisé, pour l'année 2023, se présente ainsi (selon Compte administratif voté le 17 mai 2024) :

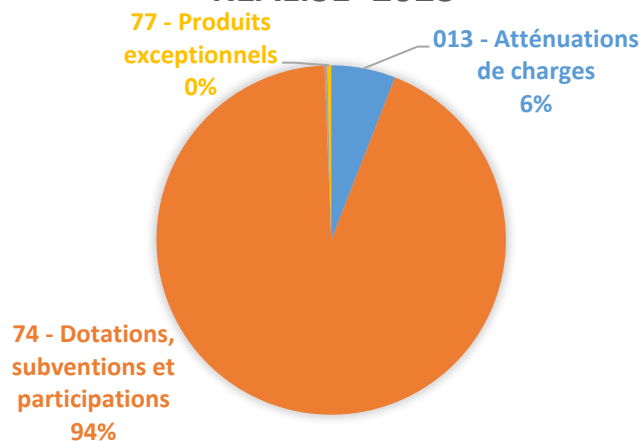
- **Section de fonctionnement**

<i>Résultats de l'exercice 2023</i>	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
Section de fonctionnement 2023	948 945,25 €	921 226,33 €	- 27 718,92 €
Report 2022		74 701,62 €	74 701,62 €
Résultat cumulé	948 945,25 €	995 927,95 €	46 982,70 €

CHARGES DE FONCTIONNEMENT RÉALISÉ 2023



RECETTES DE FONCTIONNEMENT RÉALISÉ 2023



Le résultat de clôture de l'exercice 2022 était de - 80 482,00 €. Le résultat de clôture de l'exercice 2023 est de - 27 718,92 €.

- **Section d'investissement**

Résultat de l'exercice 2023	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
Section d'investissement 2023	31 226,36 €	28 681,39 €	- 2 544,97 €
Report 2022		646 175,93 €	646 175,93 €
Résultat cumulé R001	31 226,36 €	674 857,32 €	643 630,96 €

La section d'investissement présente un déficit de - 2 544,97 €.

Le faible niveau de réalisation des dépenses et recettes d'investissement s'explique par la structuration du Pôle métropolitain : organisme d'ingénierie interne (et avec l'AUCAME) et d'animation. La section investissement sera utilisée quand de nouveaux projets d'études seront lancés.



► Actes administratifs

Le bureau syndical s'est réuni à une reprise le 24 novembre 2023.

Le Comité syndical s'est réuni à 5 reprises les 3 février, 31 mars, 16 juin, 29 septembre et 8 décembre 2023.

Les délibérations sont en ligne à l'adresse suivante : <https://polesmetropolitains.fr/caen-metropole/vie-du-pole-metropolitain/>

1.3. La continuité de service face à l'attaque informatique

La Ville de Caen et la Communauté urbaine Caen la mer ont subi une cyber-attaque le 26 septembre 2022. L'informatique du Pôle métropolitain étant géré par la Direction des services informatiques (DSI) de Caen et Caen la mer, le Pôle a donc également été touché.

L'attaque a provoqué l'arrêt brutal des serveurs et de toutes les fonctionnalités informatiques et téléphoniques. Les services du Pôle métropolitain se sont rapidement adaptés (cf Rapport d'activités 2022). Cependant, la situation n'est progressivement revenue à la normale que durant le premier semestre 2023 :

- Dans un premier temps, l'accès aux serveurs a été réactivé. Grâce à la réactivité de la DSI, aucune rançon n'a été versée et aucune donnée n'a été "aspirée" ni perdue ; deux serveurs, sur les 200 gérés par la DSI ont été touchés.
- Puis, les communications mails avec l'extérieur ont été rouvertes.
- Puis les outils métiers.
- En mai 2023, les outils VPN de connexion à distance ont été remis en service, avec une solution numérique entièrement revue. Ce n'est donc qu'à partir du printemps 2023 que le télétravail, institué par le Pôle métropolitain en 2020 et pérennisé en 2022, a pu redevenir pleinement effectif.
- Enfin, les connexions aux agendas et boîtes mails à distance depuis les téléphones portables ont été rétablies durant l'été 2023.

Pour ne plus subir cette situation, la DSI de Caen et Caen la mer et les services du Pôle métropolitain ont fait évoluer les pratiques :

- Pour la diminution de la vulnérabilité :
 - Formation à la sécurité informatique et renforcement des mesures de prévention.
 - Renforcement du firewall.
 - Changement de certains logiciels (notamment l'outil VPN).
- Pour le renforcement de la résilience en cas d'attaque :
 - Dotation d'un disque-dur portable ou d'une clé USB grande capacité pour chaque agent.
 - Impression systématique de certains documents essentiels (fin du tout-dématérialisé pour certains documents).
 - Passage à la suite Office 365 (cloud).

Au regard de cette expérience, force est de constater que la bonne vie d'une collectivité et ses capacités à agir sont maintenant indissociables des outils numériques, ce qui représente une vulnérabilité. Les attaques informatiques auprès des collectivités se multipliant depuis quelques mois, la cyber-sécurité est devenue un enjeu majeur pour la pérennité de l'action publique.



► 2. Les moments forts de l'année 2023

1^{er} janvier 2023 :

Individualisation des Pôles métropolitains « Caen Normandie Métropole » et « Réseau Ouest Normand ».

Mise en ligne du nouveau site internet pour les deux Pôles métropolitains : <https://polesmetropolitains.fr/>

Mars :

Sélection du territoire pour la nouvelle programmation LEADER 2023-2027

Adoption de Statuts modifiés

Information et accompagnement sur la loi « APER » du 10 mars 2023

Avril :

Consultation publique sur le projet de PCAET

Installation du Conseil local de l'alimentation

Lancement de l'étude bois-énergie

Mai :

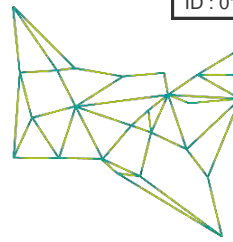
Tournée des EPCI et partenaires pour les 3 ans d'application du SCoT

Juin :

Approbation du PCAET

Adoption du Schéma cyclable métropolitain

Réalisation de deux séminaires « Zéro artificialisation nette » par le SCoT et l'AUCAME, dans la perspective de l'évolution du SCoT Caen-Métropole sur le volet foncier



**RÉSEAU
OUEST
NORMAND**
pôle métropolitain



Août :

Installation du Comité de programmation LEADER 2023-2027

Septembre :

Avis sur la Modification n°1 du SRADDET de Normandie

Evènement de lancement du PCAET

Information et accompagnement sur la loi « ZAN 2 » du 20 juillet 2023

Octobre :

Lancement de la nouvelle programmation LEADER

Forum annuel du PAT

Novembre :

Suivi annuel partenarial du SCoT

Décembre :

Mise en ligne des vidéos de lancement du PCAET

Attribution d'une aide FEADER et Région pour le projet de création d'un observatoire agri-alimentaire et d'une boîte à outils pour les acteurs, avec l'AUCAME et l'Université de Caen Normandie



Soirée de lancement du PCAET Caen

40 vues • il y a 3 mois

Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole

Le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole a org



Application du SCOT Caen-Métropole

► 3. Application du SCoT Caen-Métropole

3.1 Suivi annuel du SCoT Caen-Métropole

La troisième rencontre annuelle du suivi du SCoT s'est déroulée le 24 novembre 2023, co-présidée par M. BRUNEAU et par M. BREDIN, préfet du Calvados. L'évaluation en continue des résultats du SCoT se poursuit donc avec l'AUCAME et en collaboration avec les services de l'Etat.



Rencontre annuelle du suivi du SCoT

Les indicateurs de suivi annuel mettent globalement en évidence l'atteinte des objectifs inscrits dans le SCoT en matière de construction de logements, d'accueil de population et de réduction de la consommation foncière. Seuls les indicateurs de suivi de l'emploi n'atteignent pas les objectifs du SCoT, malgré une dynamique positive.

Population : 400 000 habitants à l'horizon 2040 (soit +2 150 hab./an)



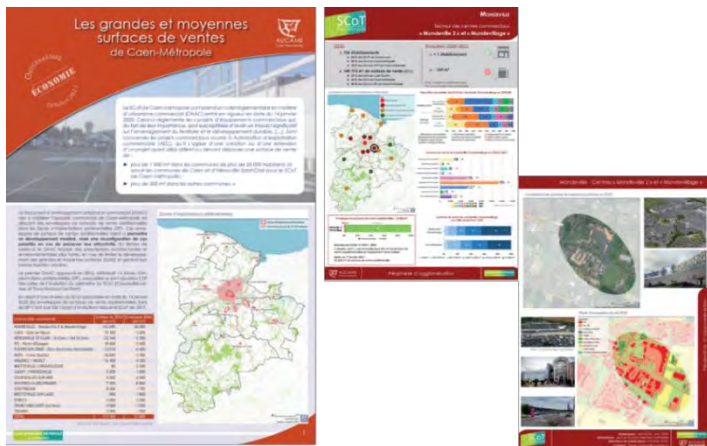
Emploi* : +2 250 emplois par an



Habitat : +52 000 logements construits à l'horizon 2040 (soit +2 600 log./an)



Consommation foncière : limitée à 94 hectares par an maximum



L'AUCAME a présenté la mise en place de l'observatoire de la dynamique commerciale des territoires du SCoT Caen-Métropole. Il permet l'observation des grandes et moyennes surfaces (GMS) commerciales de plus de 300 m² de surface de vente au sein des 16 secteurs d'implantation périphériques du DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial) et du centre-ville de Caen. Des fiches pour chaque secteur sont disponibles sur le site de l'AUCAME.



3.2 Urbanisme réglementaire

Caen Normandie Métropole a rendu un avis sur 13 dossiers de révision ou de modification de PLU :

- 11 dossiers de PLU ont reçu un avis favorable du Comité syndical ou du Bureau du Pôle métropolitain :

Projets	Avis
Modification n°3 – PLU de Lion-sur-Mer	Avis favorable assorti de six remarques
Modification n°7 – PLU de Caen	Avis favorable assorti de trois remarques
Modification n°4 – PLU de Cairon	Avis favorable assorti de deux réserves et trois remarques
Modification n°1 – PLU de Démouville	Avis favorable assorti de deux réserves et quatre remarques
Révision – PLU de Mondrainville	Avis favorable assorti de cinq remarques
Modification n°2 – PLU de Saint-Manvieu-Norrey	Avis favorable assorti de trois remarques
Modification n°1 – PLU de Ouistreham	Avis favorable assorti d'une réserve et de cinq remarques
Modification n°1 – PLU de May-sur-Orne	Avis favorable assorti d'une réserve et de six remarques
Modification n°1 – PLU de Sannerville	Avis favorable assorti de quatre remarques
Modification n°3 – PLU d'Argences	Avis favorable assorti d'une réserve et de quatre remarques
Modification n°2 – PLU de Fontenay-le-Marmion	Avis favorable assorti de quatre remarques

- 2 dossiers de PLU ont reçu un avis tacite réputé favorable.

Le SCoT Caen-Métropole a également rendu 13 avis techniques sur des permis d'aménager en 2023.

3.3 Urbanisme commercial

- 4 dossiers d'urbanisme commercial soumis à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) ont été analysés au titre du DAAC du SCoT Caen-Métropole :

CDAC	Avis de la CDAC
02/06/2023 : Extension de l'ensemble commercial de Troarn (reprise d'un site en friche)	Avis favorable
06/07/2023 : Extension de l'enseigne Intermarché à Evrecy	Avis favorable
06/07/2023 : Implantation d'un Bricomarché à Douvres-la-Délivrande (reprise d'un site en friche)	Avis favorable
06/07/2023 : Extension de l'enseigne E.Jouet Leclerc et implantation d'un Optical Center à Ifs (transfert de surface de vente non utilisée en secteur préférentiel)	Avis favorable

- 10 projets commerciaux compris entre 300 et 1 000 m² de surface de vente ont été analysés au titre de l'article L752-4 du Code de commerce.

3.4 Suivi de la compatibilité du SCoT avec les documents de rangs supérieurs

Le 2 mai 2023, la Région Normandie a arrêté le projet de Modification de son SRADDET afin de mettre en conformité le Schéma avec la loi Climat et Résilience. **Le 29 septembre 2023 Caen Normandie Métropole a émis un avis favorable sur le dossier, assorti de réserves et de remarques.**

Le projet d'avis a été transmis début-septembre aux EPCI membres du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand et a ainsi pu servir de base à de nombreux avis de territoires de l'Ouest de la Normandie.

3.5 Animation

- Le Pôle métropolitain a été associé en 2023 à la détermination des indicateurs de suivi et d'évaluation du **projet de territoire de Caen la mer**. Les grands axes du PADD et certains objectifs du DOO du SCoT sont au cœur de ce projet de territoire.

- **Les 3 ans du SCoT ont fait l'objet d'une tournée des intercommunes et des services instructeurs.** 8 réunions se sont déroulées au printemps 2023 afin d'informer des effets des 3 ans d'anniversaire du SCoT, à la date du 26 avril 2023, et des conséquences de cette date sur les documents d'urbanisme et projets (principalement pour les documents d'urbanisme pas encore compatibles avec le SCoT révisé au 26 avril 2023).
- **L'année 2023 a été riche en animations du côté du SCoT Caen-Métropole. Les travaux du SCoT ont été rythmés par les actualités concernant le ZAN. Deux séminaires ZAN se sont déroulés les 23 mai et 8 juin, en collaboration avec l'AUCAME, à l'attention des élus communaux et intercommunaux.** Les participants ont été invités à contribuer à une réflexion collective sur les modalités de mise en œuvre de la sobriété foncière au sein des territoires. Les contributions réalisées ont été collectées par Caen Normandie Métropole afin d'alimenter les travaux du lancement de future Modification simplifiée du SCoT en vue d'intégrer les objectifs de la loi sur la lutte contre l'artificialisation des sols.



Séminaire du 23 mai 2023 – Quartier Lébisey à Caen



Séminaire du 8 juin - Domaine de la Baronnie à Douvres-la-Délivrande

- **La découverte des territoires des élus membres de la Commission Application du SCoT se poursuit par la planification de deux visites.**



Commission à Hérouville-Saint-Clair qui a fêté ses 60 ans en octobre 2023



A la découverte d'un site en friche à May-sur-Orne qui fera l'objet d'un renouvellement urbain

3.6 Perspectives 2024

- ✓ **Publication des actes** de la troisième réunion de suivi annuel ;
- ✓ **Mise à jour du Mode d'occupation des sols (MOS) millésime 2023 ;**
- ✓ **Poursuite de l'accompagnement des PLU(i) en cours** sur le territoire et des autres documents d'urbanisme ou de planification ;
- ✓ **Accompagnement des partenaires et porteur de projets du territoire qui sollicitent le SCoT ;**
- ✓ **Lancement de la Modification simplifiée du SCoT pour sa mise en compatibilité avec le volet foncier du SRADDET suite à la loi Climat et Résilience.**

► 4. Développement territorial

Contexte général :

La **Commission Développement territorial** a en charge l'animation et la mise en œuvre d'actions collectives à l'échelle du Pôle Socle, au travers notamment :

- des **programmes LEADER** 2014-2022 du GAL du SCoT Caen-Métropole et du GAL Sud Calvados, puis du programme LEADER 2023-2027 sur le territoire unique du GAL Arlette & Guillaume,
- des travaux du **Programme Alimentaire Territorial (PAT)** dans le domaine de l'alimentation,
- de l'élaboration du **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** sur le volet de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, ainsi que des actions liées (spécialement, en 2023, concernant la mobilité avec le Schéma cyclable métropolitain).

La Commission est présidée par **Jean-Philippe MESNIL** et **Hubert PICARD**. Elle s'est réunie 4 fois en 2023.



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

4.1 Programmes LEADER

LEADER est un acronyme signifiant « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». Financé par le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, **c'est un programme pluriannuel destiné à dynamiser les territoires ruraux**. L'objectif est avant tout de **soutenir techniquement et financièrement des projets locaux innovants** qui concourent à l'attractivité du territoire.

Nouvelle méthode de gouvernance à l'échelle locale, le programme LEADER est **géré par et pour les acteurs du territoire** réunis au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL).

Sur la période 2014-2022, le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole portait deux GAL : le GAL SCoT Caen-Métropole depuis 2015 et le GAL Sud Calvados depuis 2017.

Fin de la programmation LEADER 2014-2022 :

La période de sélection des projets s'est clôturée au 31 décembre 2022. **A cette date, la totalité des deux enveloppes LEADER allouées aux deux GAL était théoriquement consommée** (c'est-à-dire fléchée sur des projets validés par les Comités de programmation).

L'année 2023 a donc été marquée par le montage puis la programmation de l'ensemble des dossiers sélectionnés sur les deux GAL. Plusieurs **consultations écrites** ont été lancées tout au long de l'année pour programmer les dossiers instruits au fil de l'eau par les services de la Région. Et les Comités de programmation ont été réunis courant mai afin de dresser un 1^{er} bilan des programmes qui s'achèvent.

Sur le GAL Sud Calvados, **le Comité de programmation s'est tenu le 22 mai 2023, à Falaise**.

Sur le GAL SCoT Caen-Métropole, **un Comité de programmation a été organisé le 11 mai 2023**. Celui-ci était précédé de la **visite de la coopérative textile de lin biologique LINportant à Evrecy**, projet financé par les fonds LEADER.



Visite de LINportant, en amont d'un Comité de programmation

Fin-2023, les taux de programmation atteignent respectivement **95% sur le GAL Sud Calvados** et **92% sur le GAL SCoT Caen-Métropole**, permettant d'envisager sereinement le lancement de la nouvelle période de programmation (cf page suivante).

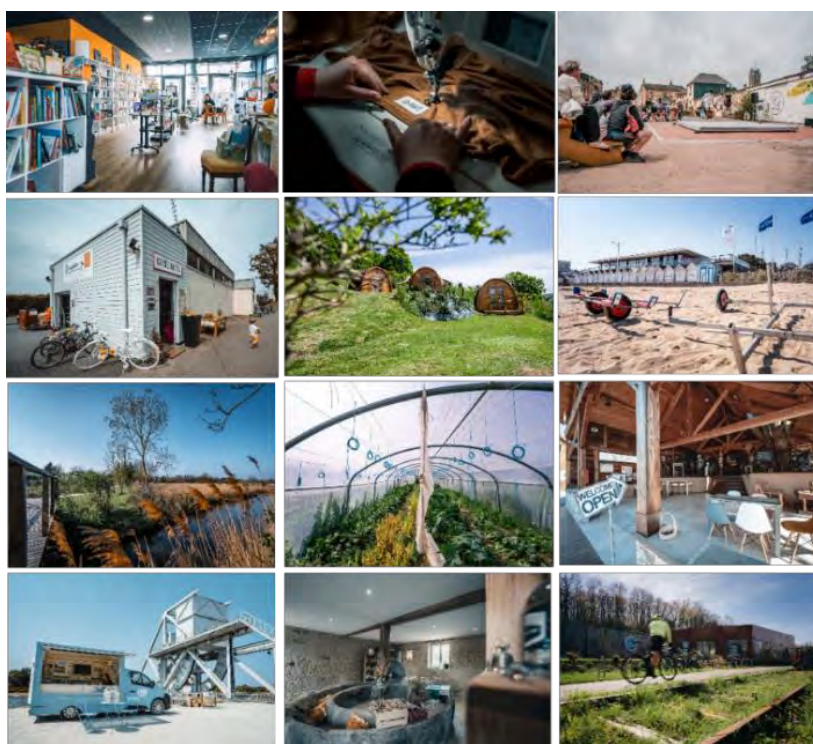
En parallèle, la gestionnaire et l'animatrice LEADER ont poursuivi leurs efforts sur la **mise en paiement des projets réalisés**. Les taux de paiement étaient respectivement de **60% sur le GAL Sud Calvados** et de **50% sur le GAL SCoT Caen-Métropole**. Les demandes de paiement peuvent être déposées jusqu'au 31 mars 2025.

L'année 2023 a donc été une année dense sur le plan de la **gestion administrative et financière** des deux programmes LEADER.

Valorisation des projets financés et capitalisation :

Le Pôle métropolitain a fait appel au printemps 2023 à un photographe professionnel afin de réaliser un **reportage photographique auprès de 20 porteurs de projets ayant bénéficié des fonds LEADER sur la période 2014-2022**. Il s'agit de communiquer sur le programme LEADER et d'en valoriser les réalisations sur le territoire.

L'objectif à terme est d'**organiser, courant 2024, une exposition photographique itinérante sur le territoire du GAL**, permettant de diffuser la connaissance sur les fonds européens et de valoriser les projets les plus exemplaires financés par le programme LEADER. Un catalogue d'exposition sera également réalisé afin de garder trace de ce travail.



Extraits du reportage photographique



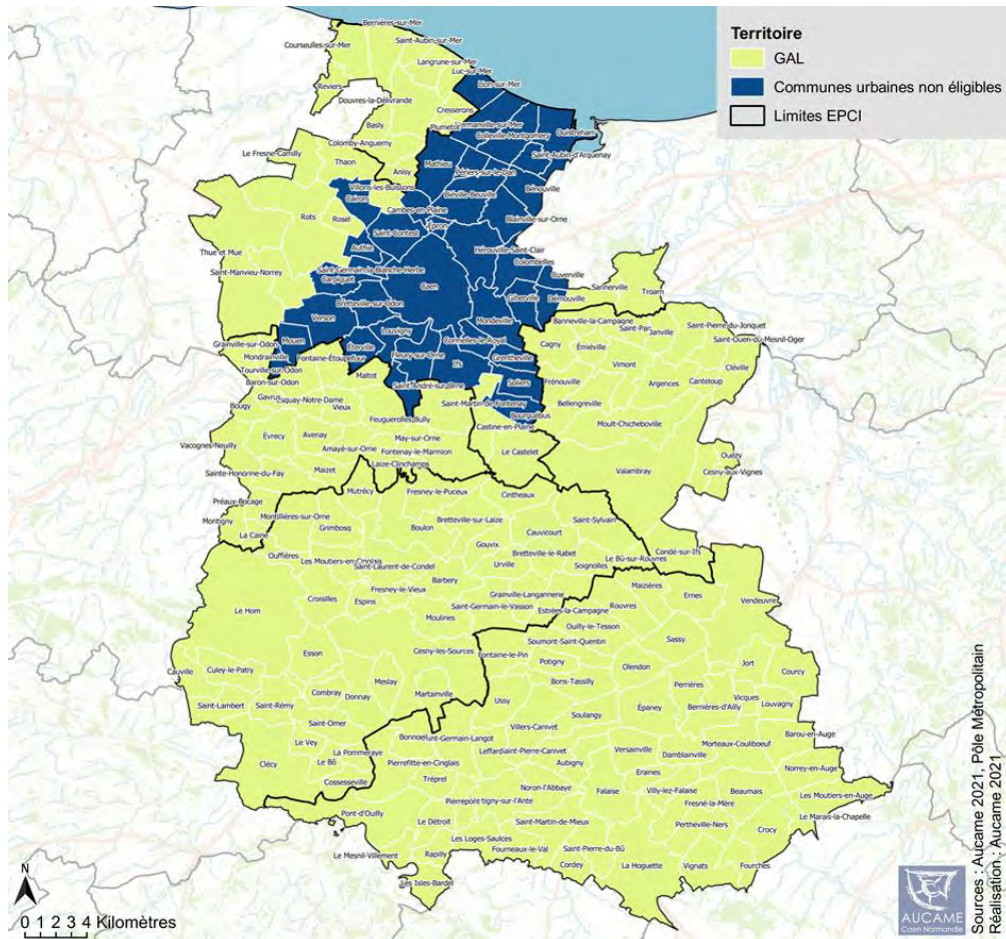
Tout au long de l'année 2023, le Pôle métropolitain était par ailleurs représenté dans les différentes réunions organisées par le Réseau Rural Normand et le réseau LEADER France, fédération des GAL français.

Une délégation du Pôle métropolitain s'est à ce titre rendue les 26 et 27 juin 2023 à Bruxelles, afin d'évoquer la place du programme LEADER dans les politiques européennes de développement rural. Hubert PICARD, Président du GAL SCoT Caen-Métropole, a participé à ce temps d'échanges, qui a réuni une cinquantaine de GAL français.

Visite à Bruxelles

Lancement de la programmation LEADER 2023-2027 :

Le Pôle métropolitain a déposé en novembre 2022 sa candidature à l'appel à projets régional visant à sélectionner les territoires normands bénéficiant de fonds LEADER sur la période 2023-2027. La réponse est arrivée le 28 mars 2023 avec **l'attribution, par la Région Normandie, d'une enveloppe de 1 498 640 € au nouveau GAL Arlette et Guillaume**. Couvrant désormais les 6 EPCI du Pôle métropolitain.



Territoire éligible de la programmation 2023-2027 (en jaune)

S'est alors ouverte une phase de conventionnement, qui a abouti le 8 septembre 2023 à la **signature d'une convention entre le GAL et la Région Normandie**, permettant le lancement effectif de ce nouveau programme LEADER sur le territoire.

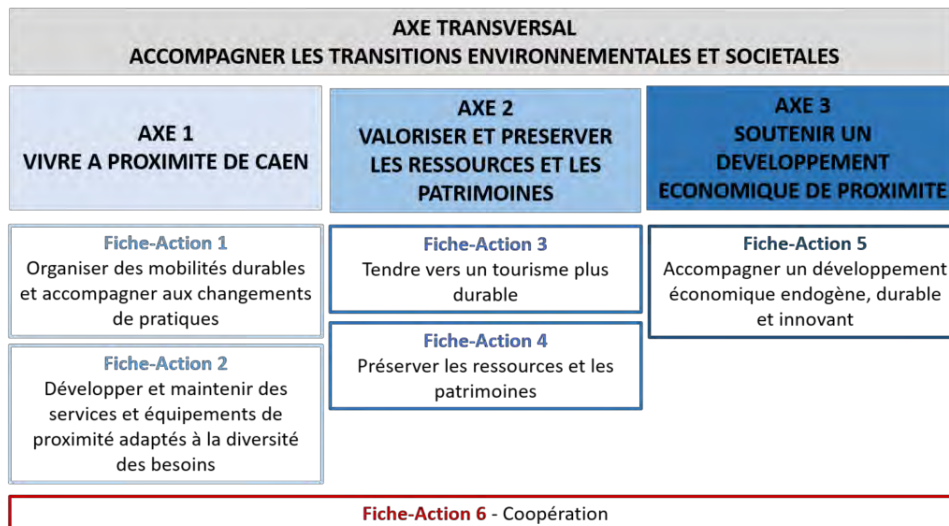


Un **événement régional de lancement de la nouvelle programmation LEADER** a par ailleurs été organisé à la Roche d'Oëtre le 3 octobre 2023. La réunion était précédée d'une visite du site Kotaventure, camping de kotas finlandais situé au Mesnil-Villement et ayant bénéficié des fonds LEADER du GAL Sud Calvados.



Lancement régional de la nouvelle programmation, avec visite sur le territoire

En parallèle, le **GAL Arlette et Guillaume a installé son Comité de programmation le 28 août 2023**, à Bretteville-sur-Laize. L'occasion de rappeler les fondamentaux du programme LEADER, d'élire le Président du nouveau GAL et de valider les termes de son règlement intérieur.



Stratégie locale de la programmation 2023-2027

Un groupe de travail a enfin été réuni le 24 octobre 2023 pour **élaborer la future grille de sélection des projets LEADER**. Cet outil d'aide à la décision est essentiel pour permettre aux membres du Comité de programmation d'étudier les projets sollicitant des financements LEADER. Le premier Comité de sélection des projets se tiendra au cours du 1^{er} trimestre 2024.

Perspectives 2024 :

L'année 2024 sera marquée par le **début de la sélection des projets à l'échelle du nouveau GAL Arlette et Guillaume**. Un travail de communication sera à conduire pour faire davantage connaître le dispositif .

En parallèle, la **gestion des dossiers de paiement** devra également être une priorité en 2024, afin de garantir la clôture des programmes 2014-2022 dans les meilleures conditions.



4.2 Projet Alimentaire Territorial

Caen Normandie Métropole, la Chambre d'agriculture du Calvados et AUCAME travaillent ensemble, depuis 2017, sur la thématique de l'alimentation. Ce partenariat s'est traduit par l'élaboration puis l'animation du Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Un PAT est un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer l'agriculture ainsi que la qualité de l'alimentation sur un territoire donné. L'élue référente de la démarche pour le Pôle métropolitain est **Clara DEWAELE**.



Temps forts 2023 du PAT de Caen Normandie Métropole

L'année 2023 a été marquée par la **mise en place d'une nouvelle gouvernance** pour la mise en œuvre du PAT et la poursuite des actions engagées :

- Prorogation de la labellisation niveau 1 obtenue en mars 2021,
- Poursuite du travail de mise en réseau,
- Des événements avec une bonne participation : forum et visites,
- Une méthode d'animation et de partage des connaissances : alim'tours, centre de ressources...,
- La rédaction d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Installation d'une nouvelle gouvernance

- **Création et installation du Conseil local de l'alimentation (CLA)**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAT, **une nouvelle gouvernance** a été mise en place en 2023 afin d'être au plus près des besoins territoriaux et de favoriser le partage d'informations, la mise en œuvre d'actions et l'accès aux financements dédiés. Cette nouvelle gouvernance répond également aux critères attendus de l'Etat en vue de la future labellisation de niveau 2.

Le CLA regroupe des acteurs **institutionnels**, les **collectivités**, les **chambres consulaires** et des **associations**.



Animée par le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole et portée par les acteurs du territoire, cette instance a pour objectif d'**offrir un cadre d'échanges et de concertation entre ces partenaires** afin de :

- **Veiller à suivre les besoins du territoire et les opportunités de financements et de collaboration** pour y répondre,
- **Faciliter l'accès aux financements** pour des actions qui pourront être propres aux structures ou partagées entre plusieurs structures,
- **Favoriser des réponses communes** à des appels à projets,
- **Animer des groupes de travail préalables à certaines actions** qui ne bénéficient pas des conditions immédiates de réalisation. D'autres structures et acteurs du territoire pourront faire partie de ces groupes de travail et participer aux actions en tant que de besoin.

Le Conseil local de l'alimentation n'est pas une instance décisionnelle mais une instance d'échange, d'orientation et d'accompagnement, fonctionnant au consensus. Le premier CLA s'est tenu le vendredi 14 avril 2023, un deuxième s'est déroulé le 21 novembre 2023.



Le Conseil local de l'alimentation (CLA), lors de ses deux réunions

- **Création et installation du Comité technique**

Un Comité technique, élargi à tous les EPCI du territoire, a été mis en place. Il permet la rencontre des techniciens en charge de l'alimentation et l'agriculture, ou du développement durable le cas échéant, dans chaque intercommunalité membre de Caen Normandie Métropole. Cela permet notamment d'**ancrer concrètement les actions** (permettant éventuellement des orientations budgétaires et des mutualisations) et d'**échanger sur les questions techniques** qui se posent localement. Cette instance ouvre également la possibilité d'inviter des spécialistes qui pourront répondre à ces questions en amont du CLA.



Le Cotech s'est réuni le 4 avril 2023 et le 7 novembre 2023.



Centre de ressources en ligne sur l'alimentation durable

Fin 2022, le centre de ressource sur l'alimentation durable a été mis en ligne et intégré au site de Caen Normandie Métropole entièrement revu. Il comprend le partage de ressources de niveau local à national, une veille sur les financements, la capitalisation des actions et études menées par le PAT (vidéos, publications...), ou encore une section actualités.

Il est conçu pour être l'outil central de diffusion de la connaissance, de mise en réseau des acteurs, d'aide à la structuration des acteurs du territoire, de capitalisation des actions du PAT et de ses partenaires :

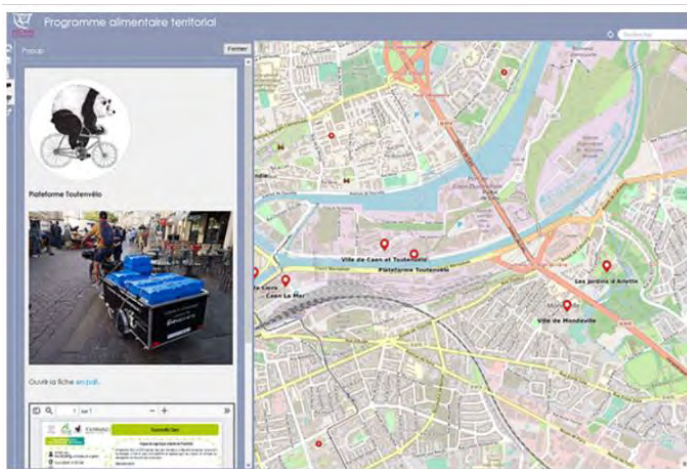
De nombreuses ressources nationales comme locales permettent d'alimenter les réflexions sur les PAT et les initiatives locales de chaque territoire. A travers le centre de ressources, Caen Normandie Métropole propose un panorama des réseaux à suivre, des outils de méthodologie, d'une veille sur les financements, de diagnostic, d'évaluation et de partage d'expérience ainsi que les acteurs sources d'inspiration.

De nombreuses ressources nationales comme locales permettent d'alimenter les réflexions sur les Projets Alimentaires de Territoires et les initiatives locales de chaque territoire. Caen Normandie Métropole vous propose un panorama des réseaux à suivre, des outils de méthodologie, de diagnostic, d'évaluation et de partage d'expérience ainsi que les acteurs sources d'inspiration.

[Le centre de ressources - Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole \(polesmetropolitains.fr\)](https://polesmetropolitains.fr)

Cartographie interactive des initiatives d'alimentation durable

La **carte interactive** créée en 2021 est centrale dans ce centre de ressources interactif puisqu'elle rend visibles les acteurs du territoire et leurs actions.



[Cartographie interactive et exemple de fiche-action \(aucame.fr\)](https://aucame.fr)

L'année 2023 a permis la mise à jour et à l'ajout de fiches provenant des acteurs.



Etude « Évolution de la production et de la consommation alimentaires dans le territoire de Caen Normandie Métropole » avec l'Université de Caen

Le projet de recherche-action Formes urbaines et gouvernance alimentaire (FRUGAL) a permis au PAT de nourrir finement son diagnostic en 2018. Une actualisation de ces données en 2022 et 2023 permet de mieux connaître les tendances de la production et de la consommation alimentaires locales, avec :

- **Actualisation des données sur les flux alimentaires.** L'actualisation des données sur les flux alimentaires permet au PAT de connaître la tendance de l'assiette des métropolitains caennais et ainsi de se situer dans le scénario ADEME 2050, ce qui fait le lien entre le PAT et le PCAET.
- **Actualisation de l'analyse du fonctionnement du système alimentaire local.** L'actualisation des données et la création d'un pas de temps supplémentaire permet une appréciation des tendances d'évolution récente du système de production agri-alimentaire caennais, traditionnellement très tourné vers l'exportation. Un focus est fait sur le cas des fruits et légumes, y compris en ouvrant sur des perspectives logistiques.

En 2023, les résultats de ces études ont été présentés aux élus et aux acteurs du territoire notamment à l'occasion du Forum des acteurs 2023.

[Extraits de la synthèse de l'étude \(accessible sur \[polesmetropolitains.fr\]\(http://polesmetropolitains.fr\)\)](#)

		Exploitations « bio »			Exploitations en circuit-court		
		2010	2020	2010 / 2020	2010	2020	2010 / 2020
Caen Normandie Métropole	nbre	26	99	+ 73	164	227	+ 63
	%	1,7	8,1	+ 280	10,7	18,5	+ 38,4
Ensemble France métropolitaine	nbre	16 684	43 671		60 597	81 521	
	%	3,6	11,9	+ 161	13,2	22,4	+ 34,5

Sources : Recensements Agricoles 2010 et 2020, Agreste/CASD
Réalisation : M. Marie et M. Bermond, UMR ESO 6590 CNRS, Université de Caen Normandie

Observatoire agri-alimentaire et d'une boîte à outils pour les acteurs du territoire

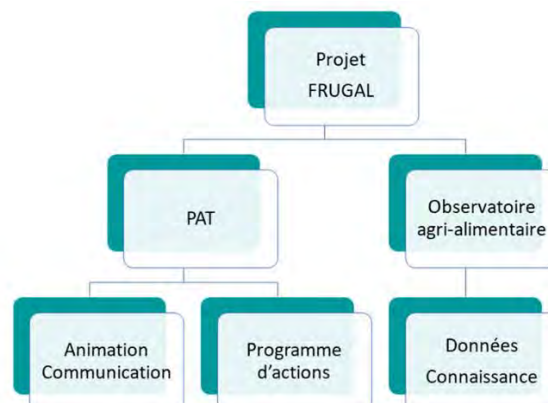
Le PAT a bénéficié dès ses débuts d'une connaissance approfondie du système alimentaire territorial avec le programme FRUGAL ainsi qu'avec les travaux d'observation et de prospective de l'AUCAME. L'année 2023 a permis de franchir une nouvelle étape dans la structuration des données et l'animation territoriale.

L'AUCAME a déposé en août 2023 auprès de la Région un dossier de demande de subvention sur le dispositif « Partenariats agricoles : volet VALORISATION », en tant que chef de file coordonnateur, pour un projet de « Création d'un observatoire agri-alimentaire et d'une boîte à outils pour les acteurs » avec, comme partenaires, le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole et l'Université de Caen-Normandie (laboratoire ESO espaces et sociétés). Ce projet de 400 000 € sur 3 ans entre dans l'un des attendus du programme FEADER, à savoir la reterritorialisation de l'alimentation.

En décembre 2023, la Région Normandie a officialisé la sélection du projet et a octroyé le cofinancement FEADER et fonds Région à hauteur de 70%.

Les objectifs du projet :

- 1 – Créer un observatoire pérenne des questions agri-alimentaires sur le territoire.
- 2 – Expérimenter un outil SIG permettant une planification foncière favorable aux filières alimentaires locales.
- 3 – Accompagner les intercommunalités et les autres acteurs dans la réalisation du programme d'actions du PAT.
- 4 – Animer la gouvernance multi-acteurs dans un objectif d'interconnaissance, de formation et de mutualisation d'actions.



Forum des acteurs de l'alimentation durable

Le Forum des acteurs de l'alimentation s'est réuni le jeudi 5 octobre 2023 à Caen. Une cinquantaine de participants ont pu échanger sur les enjeux de la filière maraîchère et légumière sur le territoire en présence d'acteurs de la filière venus faire des présentations de leurs activités et leurs enjeux (Bio en Normandie, Coopérative d'activités et d'emplois agricoles (CAE) Rhizome, Chambre d'agriculture du Calvados, la Ceinture Verte, un maraîcher, le Laboratoire ESO – Espaces et Sociétés de l'Université de Caen Normandie). Comme après chaque Forum, [des actes sont publiés.](#)



Le Forum du 5 octobre 2023

Perspectives 2024

Plusieurs défis sont à relever pour 2024 et les années suivantes :

- ✓ **La poursuite de la mise en œuvre du plan d'action.**
- ✓ **La labellisation de niveau 2 par l'Etat** (valable 5 ans) : prévue dans le plan d'action, la candidature a été amenée avec la restructuration de la gouvernance et elle est actuellement en cours d'élaboration. Le dossier de candidature pour la labellisation de niveau 2 sera déposé à l'automne 2024.

De plus, les actions engagées pour la mise en œuvre du PAT vont se poursuivre grâce à la continuation de l'animation en lien avec les acteurs du PAT et notamment :

- ✓ La gestion du site Internet et enrichissement progressif de ses rubriques de Centre de ressources et la mise en place d'une **Newsletter** à destination des acteurs.
- ✓ L'actualisation et enrichissement de la cartographie des initiatives du territoire.
- ✓ La **poursuite d'animations** telles que forum actuel des acteurs, alim'tour, journée d'études et visites de terrain.
- ✓ La mise en place de **groupes de travail** à visées opérationnelles.
- ✓ La création de **l'observatoire agro-alimentaire** – ObsAlim – AUCAME.

4.3 Plan Climat Air Energie Territorial

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), tel que prévu à l'article L. 229-26 du Code de l'Environnement, est l'outil opérationnel de **coordination de la transition énergétique sur un territoire** donné.

L'élaboration du PCAET de Caen Normandie Métropole a été lancée en 2018 par le Pôle métropolitain, après transfert de la compétence par les 5 EPCI du SCoT Caen-Métropole, à savoir la Communauté urbaine de Caen la mer et les Communautés de communes de Cingal – Suisse Normande, Cœur de Nacre, Val ès dunes et Vallées de l'Orne et de l'Odon. Le Pôle métropolitain a également étroitement accompagné la CdC du Pays de Falaise dans la constitution de son propre PCAET entre 2018 et 2021.

En 2022, un important travail de concertation politique a permis d'aboutir à la définition d'une stratégie partagée par les 5 EPCI concernés et à la rédaction de l'ensemble des pièces constitutives du dossier, mentionnés à l'article R 229-51 du code de l'environnement.

Le projet de PCAET a ensuite été « arrêté » par le Comité syndical le 30 septembre 2022, puis soumis, pour avis, aux autorités mentionnées aux articles R122-17 et R229-54 du code de l'environnement, à savoir respectivement la Mission régionale d'Autorité environnementale, le Préfet de région et le Président du Conseil régional.

Des avis unanimement favorables

Les avis rendus par les autorités régionales en janvier 2023 ont été unanimement favorables. Ils ont salué la complétude du dossier, le large processus de concertation et la cohérence du dispositif de suivi et d'évaluation proposé.

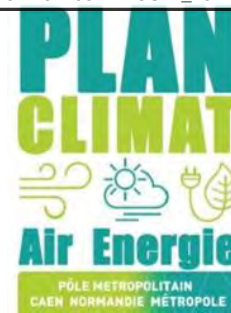
Ils ont également proposé des axes d'amélioration, qui seront à travailler sur la durée, ainsi que lors de la révision du PCAET prévue en 2029.

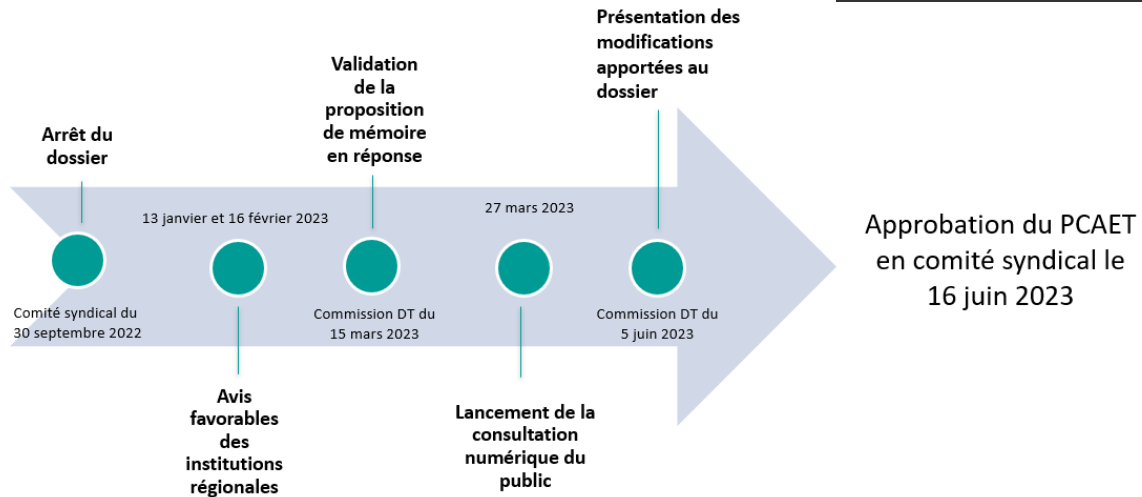
L'essentiel des remarques formulées trouvera réponse dans la **déclinaison territoriale des grands objectifs du PCAET et de son programme d'actions**. Le PCAET s'est en effet appuyé sur les démarches volontaires engagées par les EPCI sur les questions de transition, mais ce travail a révélé que chacun a défini des objectifs et des indicateurs spécifiques, ainsi que des moyens techniques, humains et financiers différents. Les calendriers ne sont pas non plus les mêmes.

Dans son mémoire en réponse, le pôle métropolitain a expliqué que la priorité était de définir une stratégie et un programme d'actions communs, en vue de déposer le dossier pour se conformer à la Loi de transition énergétique pour la croissance verte promulguée en 2015. Mais qu'il était d'ores et déjà prévu que la mise en œuvre du PCAET commence par la déclinaison du programme d'actions commun, afin d'apporter des précisions en termes de moyens et de calendrier. Ce sera également l'occasion de préciser les enjeux en termes de vulnérabilités et d'identifier les secteurs les plus exposés, pour prendre les mesures nécessaires en termes de prévention des risques et d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Ce mémoire en réponse a été publié sur le site internet du pôle métropolitain, à l'occasion du lancement de la consultation numérique du public, prévue à l'article L123-19 du Code de l'environnement.

À l'issue des 2 mois de consultation, aucune contribution n'ayant remis en cause le projet de PCAET, celui-ci a été soumis aux membres du Comité syndical le **vendredi 16 juin 2023**, qui l'ont **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.





Lancement d'une étude de potentiel bois énergie

En parallèle de ces procédures réglementaires, le Pôle métropolitain s'est vu confier la responsabilité de porter une étude sur le potentiel bois énergie disponible à l'échelle métropolitaine, en vue de relocaliser au maximum l'approvisionnement des chaufferies du territoire.

A l'issue d'un processus de sourcing, il a été décidé de confier la réalisation d'un **Plan d'Approvisionnement Territorial** à l'**Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie** (URCOFOR Normandie), qui travaille en partenariat étroit avec l'**Institut national de l'information géographique et forestière** (IGN) ainsi qu'avec le **Centre Régional de la Propriété Forestière** (CRPF) Hauts de France – Normandie.

Cette étude est un outil d'aide à la décision au service des territoires. Prospective (informatique et cartographique), elle permettra d'évaluer le potentiel de développement du bois énergie et plus globalement de la filière bois en valorisant les forêts du territoire.

En complément, et du fait que le PCAET a mis en avant l'**importance de préserver les haies du territoire** pour l'ensemble des services écosystémiques qu'elles rendent, il a été décidé de réaliser une **étude spécifique** sur le potentiel en **bois bocage** énergie. Le travail réalisé sur le terrain par la **Société d'Intérêt Collectif Bois Bocage Energie**, ainsi que sa participation au programme de recherche action Resp'Haies, l'ont naturellement désignée pour mener cette étude.

Le comité de pilotage commun et les comités techniques se sont réunis une première fois pour le **lancement officiel des études le vendredi 12 mai 2023**. Puis un comité technique intermédiaire s'est tenu le jeudi 21 septembre, en vue de s'entendre sur la proposition de stratification des peuplements forestiers de l'échantillonnage des placettes d'inventaire faite par l'IGN, préalable indispensable à la réalisation des relevés de terrain par le CRPF.

Les membres du comité technique se sont vus offrir la possibilité d'assister à la **formation au protocole d'inventaire simplifié de l'IGN**, qui a eu lieu le **jeudi 19 octobre** en forêt de Grimboscq.

Évènement de lancement de la mise en œuvre du PCAET

Afin de **mobiliser politiquement** les élus de Caen-Métropole, un évènement a été organisé par le pôle métropolitain le **lundi 26 septembre 2023** en soirée, dans l'auditorium de la bibliothèque Alexis de Tocqueville à Caen.

Après une première partie consacrée au rappel des enjeux par Olivier CANTAT, géographe-climatologue de l'université de Caen Normandie et du GIEC Normand, et à la présentation de la stratégie et du programme d'actions du PCAET par les élus référents du pôle métropolitain, la soirée a été consacrée aux **échanges entre élus sur les actions d'ores et déjà engagées et à poursuivre**. Deux tables rondes se sont ainsi succédées : la première a porté sur les actions dédiées à l'atténuation du changement climatique, la seconde sur les mesures d'adaptation aux conséquences de ce changement.



Sobriété énergétique et développement de la production d'EnR

Quelles actions peut-on mener dans les domaines de la mobilité, de l'habitat et du recours aux différentes filières d'énergies renouvelables ?

- **Extension et création de réseaux de chaleur urbains / Mutualisation entre le SDEC Energie et les EPCI pour le développement de grands projets EnR**, par Marc LECERF, vice-président de Caen la mer en charge de l'Environnement, des Energies, de la Collecte et de la Valorisation des déchets et vice-président Transition énergétique du SDEC Energie
- **Schéma des mobilités / Études de potentiel EnR**, par Hubert PICARD, président de Vallées de l'Orne et de l'Odon
- **Plan vélo / Projet solaire en zone d'activité** par Thomas DUPONT-FEDERICI, vice-président de Cœur de Nacre en charge de la politique environnementale et de mobilités



Adaptation du territoire par le recours aux Solutions Fondées sur la Nature

Comment conserver des conditions de vie acceptables en mettant en place des politiques s'appuyant sur la préservation et la restauration des services écosystémiques rendus par la Nature ?

- **Nature en ville & résilience du territoire**, par Hélène BURGAT, vice-présidente de Caen la mer en charge de la Transition écologique
- **Réalisation d'un Schéma pluvial pour une préservation/restauration du cycle local de l'eau**, par Philippe PESQUEREL, président de Val à Dunes
- **Programme Life A.R.T.I.S.A.N., Stratégie de restauration de la Trame Verte et Bleue et Structuration d'une filière paille**, par Jean-Claude BRETEAU et Pierre BRISSET, vice-présidents de Cingal – Suisse Normande



Capitalisation de l'évènement

L'évènement de lancement a fait l'objet d'une captation intégrale. [La vidéo retraçant les moments forts](#) de la soirée a été mise en ligne sur le site du Pôle métropolitain, ainsi que sur sa chaîne YouTube.

La soirée a également été l'occasion d'interviewer les élus des 5 intercommunalités en charge des questions de transition, sur les actions qu'ils mènent actuellement et les projets qu'ils souhaitent développer à l'avenir et qui leur tiennent particulièrement à cœur. [Les 5 vidéos sont à disposition.](#)

Ils ont aussi pu s'exprimer **sur l'intérêt d'échanger à l'échelle métropolitaine pour coordonner les politiques publiques**, ce que le pôle métropolitain leur permet de faire très régulièrement et de façon multilatérale.



Enfin, la soirée a donné lieu à la **publication d'Actes**, qui sont également [à disposition sur le site internet du Pôle métropolitain.](#)

Un processus de territorialisation à reporter après la tenue de la COP Normandie

Une **proposition de méthode** avait été soumise aux membres de la commission Développement territorial à la rentrée de septembre, en vue de **décliner les grands objectifs stratégiques du PCAET à l'échelle de chaque EPCI et d'accompagner** ceux qui le souhaitent dans la définition d'une feuille de route spécifique.

Cependant, la mise en place de la COP Normandie, réunie une première fois le 15 décembre 2023 à Caen dans le cadre de la planification écologique, a amené à **suspendre pour un temps le processus**. Il pourra reprendre une fois que les objectifs assignés à la Normandie auront été fixés et déclinés à l'échelle départementale.

Schéma cyclable métropolitain mis à jour

Caen Normandie Métropole est doté d'un schéma cyclable depuis 2012. Sa mise à jour a été lancée en 2021, dans un **contexte très favorable au développement des mobilités douces**, tant aux échelles locales des EPCI, du SCoT et du département, qu'à l'échelle nationale.

La conception et la réalisation de ce schéma cyclable métropolitain mis à jour ont été assurées par l'AUCAME. Après un travail partenarial, le schéma cyclable de Caen Normandie Métropole mis à jour a été **adopté le 16 juin 2023 en Comité syndical**.

Ce schéma cyclable mis à jour permet de **veiller à la cohérence des itinéraires** métropolitains et à la **continuité des aménagements** à travers les EPCI. Il conforte et renforce nos politiques locales. Il entre également en application du SCoT de 2019 et du PCAET de 2023. Ce schéma n'est pas un outil opérationnel qui s'impose aux communes et intercommunalités. **C'est un outil de cohérence territoriale et d'aide à la décision. Il est incitatif et non obligatoire.**

Ce schéma mis à jour se compose des parties suivantes :

- Schéma cyclable métropolitain de 2012 (retour ; évaluation) ;
- État des lieux des réseaux, services et pratiques cyclables actuels (le réseau 2022 ; les services ; les schémas et plans cyclables européen, national, départemental et intercommunaux ; la pratique du vélo) ;
- Recollement des schémas cyclables intercommunaux ;
- Actualisation des itinéraires métropolitains ;
- Carte finale ;
- Aménagements, équipements et services : quelques préconisations ;
- Financements mobilisables.



Perspectives 2024

- Le processus de territorialisation des objectifs du PCAET ayant été suspendu, dans l'attente de la définition, par la COP Normandie, des objectifs assignés à la Normandie à l'échelle régionale, puis départementale, le **Pôle métropolitain accompagnera les EPCI dans la mise en place de leur propre dispositif d'accompagnement des communes pour définir des ZAER** (Zones d'accélération des énergies renouvelables) prévues par la loi du 10 mars 2023.
- **Le PCAET participe aux travaux de la COP Normandie.** Elle a pour objectifs de :
 - territorialiser les objectifs de la planification écologique, dans une feuille de route 2030,
 - et décliner les actions à mener dans les CRTE.

Avec l'AUCAME, le Pôle métropolitain participera aux 6 groupes de travail thématiques pour y porter les stratégies et objectifs du PCAET, du PAT et du SCoT, ainsi que les actions des territoires.

- Toujours en lien avec le développement des énergies renouvelables, **les études bois énergie** lancées en 2023 **livreront leurs résultats à l'été 2024.**
- Enfin, pour assurer l'animation et le suivi du PCAET, il est proposé de **créer un comité technique PCAET**, dont la feuille de route sera coconstruite avec ses membres permanents.

Annexes : instances du Pôle métropolitain

LISTE DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU COMITE SYNDICAL

CU Caen la mer

TITULAIRES	SUPPLEANTS
ANGOT Geneviève	ALEXANDRE Christiane
BAIL Romain	ANGOT-HASTAIN Léonie
BOULAY Florence	BERNARD Jean-Marie
BRUNEAU Joël	BERT Jean
BURGAT Hélène	BOULEY Didier
CHAUVOIS Christian	DE WINTER Damien
DE LA PROVOTE Sonia	DETERVILLE Gilles
DELBUEL Christian	DOLHEM Agnès
DEROO Fabrice	GAUCHARD Jean-Paul
DUHAMEL Xavier	GENARD Maryse
FRANCOIS Sébastien	GODEFROY Bruno
GERNY Yannick	GUERIN Daniel
GOUTTE Dominique	HAY Xavier
JOUIN Pascal	LAMY Laurent
LAFONT Michel	LE MARREC Clémentine
LE COUTOUR Xavier	LEBAS Christian
LE HELLEY Stéphane	LECAPLAIN Patrick
LECERF Marc	LECHARTIER Micheline
LEREVEREND Benoît	LELEGARD-ESCOLIVET Marilyne
MARIE Mickaël	MATA Laurent
PATARD-LEGENDRE Michel	MAURY Richard
PHILIPPE Jean-Marc	MENOCHET Philippe
PITUIS Dorothee	POTTIER Marc
RENARD Emmanuel	POULAIN Jean-Paul
RENOUF Thierry	REVEL-BREE Florence
RIBALTA Ghislaine	ROBERT Ludovic
SCHMIT Pierre	ROYE Nathalie
SERARD Pascal	TRANCHIDO Alain
TROLET Laurence	VANDERCAMERE-DESMORTREUX Lydie
TURBATTE Béatrice	

C.D.C. Vallées de l'Orne et de l'Odon

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BANNIER Michel	BAYRAC Olivier
DUVAL Gilbert	BRAUD Christophe
ENAUULT Bernard	BURNEL Eric
GIRARD Henri	COLINO Sylvain
GOBE Alain	LANDREIN Philippe
GUILLEUX Rémy	LEBOUTEILLER Jérôme
MOTTAIS Jean-Luc	MALAQUIN Jean-Louis
PICARD Hubert	MAUGER Alain
PIERSIELA Martine	ROBILLARD Franck

C.D.C. Val es Dunes

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BAUGAS Ann	AMILCAR Stéphane
DE GIBON Sophie	ARRUEGO Coralie
DECLERCK Laurent	FOUCHER Claude
DELIVET Dominique	LEMONNIER Didier
ENEE Régine	MAIGRET Lydie
ISABEL Marie-Françoise	MORIN Laurence
MARTIN Patrice	PIARD Philippe
MONROCQ Nathaly	PICHON Matthieu
PESQUEREL Philippe	PIGEONNIER Alexandre

C.D.C. Cingal Suisse Normande

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BRETEAU Jean-Claude	BELLONI Céline
BRISSET Pierre	CARVILLE Raymond
CROTEAU Régis	COURVAL Claudine
DELACRE Eric	LEBOULANGER Christine
GUILLEMETTE Olivier	MOREL Daniel
LEBLANC Bernard	MOUCHEL Clémentine
LEHUGEUR Jacky	ONRAED Isabelle
MAZINGUE Didier	PITEL Gilles
MOREL Patrick	

C.D.C. Cœur de Nacre

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BERTY Alexandre	DEULEY Fabienne
CHANU Philippe	GUILLOUARD Jean-Luc
DELAHAYE Nicolas	CARPENTIER Mireille
DUBOIS Patrick	DOLLEY Arnaud
GUERIN Daniel	DUPONT-FEDERICI Thomas
GUINGOUAIN Jean-Luc	GAUQUELIN Yves
LEFORT Thierry	MACKOVIACK Elise
LERMINE Patrick	PAILLETTE Jean-Pierre
PHILIPPEAUX Anne-Marie	SAGET Thierry

C.D.C. Pays de Falaise

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BLAIS Norbert	DELILE Eric
DEWAELE-CANOUEL Clara	GOUPIL Jean-Pierre
KEPA Gérard	GRENIER Sylvie
LE BRET Jacques	GUIBOUT Maryvonne
MAUNOURY Hervé	LEBOUCQ Jean-Yves
MESNIL Jean-Philippe	SAUVAGE Olivier

► Bureau

Composé de 42 membres, le Bureau s'est réuni une fois en 2023. Il a reçu des délégations de compétences du Comité syndical. Il est notamment compétent pour prendre des décisions concernant l'administration générale, la gestion courante du syndicat et l'application du SCoT en urbanisme règlementaire et commercial. C'est aussi une instance de préparation des principales orientations et décisions à soumettre au Comité syndical.

LE PRESIDENT : Joël BRUNEAU

► Commissions

Les commissions couvrent les compétences exercées par le Syndicat. Elles réunissent régulièrement les élus pour préparer les décisions en bureau et en comité syndical.

VICE-PRESIDENTS DES COMMISSIONS :

Commission Administration Générale

Vice-Présidents : Philippe PESQUEREL – Jacky LEHUGEUR

Commission Application du SCoT

Vice-Présidents : Pascal SERARD – Thierry LEFORT

Commission Développement Territorial

Vice-Présidents : Hubert PICARD – Jean-Philippe MESNIL

Envoyé en préfecture le 22/05/2024

Reçu en préfecture le 22/05/2024

Publié le



ID : 014-251403184-20240517-DCS11_2024_ANN4-DE





CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

pôle métropolitain

Pôle métropolitain
Caen Normandie Métropole

16 rue Rosa Parks
CS 52700 - 14027 CAEN Cedex 9
Tél : 02 31 86 39 00
www.polesmetropolitains.fr



PLAN CLIMAT DANS LES TERRITOIRES
MISE EN ŒUVRE

Énergie : une consultation publique



Projet de construction d'un bâtiment à énergie positive.

du pôle métropolitain dans l'ordonnance des politiques...



Les projets de Coeur de Nacre en matière de transitions écol...

de Falaise - Cingal-Suisse normande

ce camping veut s'agrandir



Le camping de Falaise - Cingal-Suisse normande veut s'agrandir pour augmenter son accueil.



Les projets de Vallées de l'Orne et de l'odon en matière de transiti...

Caen, Laize-Clinchamps prépare ment Un Village comme paysage



La municipalité de Laize-Clinchamps (Calvados) travaille l'organisation d'un village comme paysage.



Les projets de Caen la mer en matière de transitions écol...

du 23 mai 2024



CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE pôle métropolitain



Les projets de Cingal - Suisse Normande en matière de transiti...

PLAN CLIMAT